



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Yves Cruchten

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2022

Débat d'orientation n° 7962

-Avenir de l'Europe

RESOLUTION

**La Chambre des Députés**

considérant le dialogue politique qui permet d'échanger des avis sur les question européennes avec la Commission européenne ;

considérant l'article 179, paragraphe (7) du Règlement de la Chambre des Députés ;

rappelant qu'une Sous-Commission « Avenir de l'Europe » a été créée afin d'assurer le suivi politique des activités de la Chambre des Députés dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe ;

constatant que la Sous-Commission « Avenir de l'Europe » a adopté, lors de sa réunion du 17 février 2022, à l'unanimité, le rapport N° 7962 « Quel avenir pour l'Europe ? Résultats de la campagne de consultation des résidents du Luxembourg par la Chambre des Députés dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe » ;

constatant que la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile, a approuvé le 18 février 2022 ;

constatant qu'un débat d'orientation s'est tenu à ce sujet en séance plénière de la Chambre des Députés en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**décide de faire sien cet avis politique de la Sous-Commission « Avenir de l'Europe » de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile ayant la teneur suivante :**

La Sous-Commission « Avenir de l'Europe » de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile transmet le rapport susmentionné aux institutions européennes co-organisatrices de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.